

ÉDITORIAL**BENOÎT
MATHIEU****Le PS a la mainmise sur la présidence du CSA**

Une nomination politique de plus

Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a un nouveau président. Comme nous l'écrivions hier, c'est Karim Ibourki, jusqu'il y a peu directeur de la communication du PS, qui a décroché la timbale.

Pourquoi lui? On va simplifier. Parce que le PS l'a décidé ainsi. Et comme le rappelle encore le projet d'arrêté entérinant ladite nomination, «le PS a droit à deux sièges» au bureau du CSA, dont la présidence – c'est uniquement parce qu'il s'est voulu bon prince que le PS a légué un de ses sièges à Ecolo. Et parce que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décrété que Monsieur Ibourki possédait «l'expérience utile requise» afin de s'installer à la présidence, sans qu'un quelconque examen ne vienne objectiver cette affirmation. Il est d'ailleurs

Pourquoi Karim Ibourki? On va simplifier. Parce que le PS l'a décidé ainsi.

cocasse de lire dans ce même arrêté la relecture qui est faite du parcours de l'intéressé, comme si chacune de ses étapes ne tendait que vers ce seul but: intégrer le CSA.

Levons tout de suite un

potentiel malentendu. Il

n'est pas question de remettre ici en cause la compétence de Karim Ibourki. Est-il taillé pour le poste? Nous n'en savons rien et peut-être la fonction fera-t-elle l'homme, comme elle a poussé son prédécesseur à faire preuve d'une certaine ténacité dans le dossier du contrôle de RTL par le CSA. Ce qui interpelle, ce n'est pas cette nomination-là, c'est le mode de désignation dans son ensemble.

Rappelons-le brièvement: le CSA a pour mission de s'assurer que les éditeurs (radios et télévisions), distributeurs et opérateurs de réseaux respectent les obligations qui sont les leurs. Autrement dit, le CSA est le «juge de l'audiovisuel» en Communauté française. Et qu'attend-on d'un juge? Compétence: qu'il sache de quoi il retourne. Et indépendance, afin d'être imperméable à toute forme de pression.

Là, le bât blesse fortement. Parce que rien dans le processus de sélection ne garantit que le lauréat soit doté de ces deux indispensables qualités. Cette responsabilité est renvoyée dans le chef des partis politiques et de leurs trop puissants présidents. Comme si ceux-ci ne pesaient pas suffisamment dans la Belgique politique. Mais ça, c'est une autre histoire.